



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Programme
d'actions 2025 –
premier volet
animation 2025 PPN**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à quinze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la salle de la Grange du Causse à Souломès, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de CAUVALDOR
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour

**DATE DE LA
CONVOCATION**

18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 décembre 2024

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 25

Voix : 45

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à M. Mme N. MASBOU
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme MJ. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme B. GABIOT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical qu'en 2023, le Parc est lauréat de l'appel à projet « Pôle de pleine nature en Massif central » - saison 2 pour la Vallée du Célé. Il poursuit l'animation du pôle, du programme et des actions associées, telles que les actions sur l'accessibilité des activités.

Les EPCI du Pôle de pleine nature (Grand Figeac, Grand Cahors, Causse de Labastide-Murat) et le Parc conviennent de continuer leur partenariat afin d'animer et d'accompagner les projets du pôle de pleine nature en Vallée du Célé. Les EPCI confient au Parc le pilotage et l'animation du pôle.

Le Parc est reconnu comme chef de file du territoire. Il coordonne le pôle et est le garant du bon déroulement de la démarche. Il veille à la mise en œuvre du plan d'actions et sera vigilant à l'intégration du développement durable dans les projets.

Il est chargé du développement de la communication et de la promotion du pôle.

Il anime le comité de pilotage, les différents comités de suivi et assure le lien entre les différents partenaires. Il établit chaque année un plan d'actions validé par les membres du comité de pilotage.

Il anime dans ce cadre les actions de développement de l'accessibilité des activités.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie du pôle de pleine nature vis-à-vis des autorités de gestion des programmes incombe au chef de file tel que désigné par le partenariat du pôle de pleine nature.

Le Parc porte l'équipe qui assure la coordination et l'animation du pôle. Cette équipe représente au total 1 ETP : poste de chargée de mission pôle de pleine nature Vallée du Célé et accessibilité.

La Présidente propose le plan de financement suivant pour l'année 2 :

Co-financeurs (année 2)	Nombre de communes dans le périmètre du PPN	Montant année 2 (TTC)
FNADT (acquis)		20 370 €
Région Occitanie		5 000 €
Département (acquis)		5 000 €
Grand Figeac	36	6 070 €
Grand Cahors	7	1 180 €
CCCLM	7	1 180 €
Autofinancement		9 700 €
TOTAL		48 500 €

En contrepartie de l'animation du pôle de pleine nature, les EPCI du Grand Figeac, du Grand Cahors et du Causse de Labastide-Murat verseront donc au Parc une participation financière au prorata du nombre de communes dans le périmètre du PPN.

Le plan de financement sera revu et ajusté pour l'année 3, en fonction des co-financements qui pourront être recherchés.

Une convention est conclue avec chaque EPCI concerné (Grand Figeac, Grand Cahors, Causse de Labastide-Murat) au titre de l'année 2 du Pôle de pleine nature vallée du Célé – saison 2 (février 2025 – février 2026), concernant l'animation du pôle par le Parc et la contribution financière de chaque EPCI. Une nouvelle convention sera proposée pour l'année 3.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide le plan de financement proposé ci-dessus pour l'année 2 du PPN Vallée du Célé, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants auprès de la Région Occitanie, du Département du Lot et des EPCI et à signer les conventions ci-jointes avec chaque EPCI.

**La Présidente
Catherine MARLAS**



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

Année 2025



PNR Causses du Quercy

Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

A quelle enveloppe du contrat spécifique est rattachée l'action?

TTC ou HT

1

oui

Fct - 45k€ à 70% max

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Pôle de Pleine Nature vallée du Célé #2 - Animation

Nom du référent de l'action

Camille CHANAL

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2

N° de la mesure

2.3.4

Organiser un développement raisonné des activités de sports
et loisirs de nature dans les espaces naturels

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Tourisme

Culture et patrimoine

Economie

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc a été lauréat du premier AAP « Pôle de pleine nature en Massif Central » en 2016. Dans ce cadre de nombreuses actions ont été conduites par le Parc et ses partenaires. En 2023, le Parc a candidaté à l'appel à projet « Pôle de pleine nature en Massif Central » saison 2 initié par l'Etat et les Régions du Massif Central : il a été retenue pour une durée de trois ans. Cela permet au Parc de poursuivre et d'assurer l'animation et l'ingénierie du projet "Pôle de pleine nature Vallée du Célé". Il est chargé de mettre en oeuvre le programme pluriannuel établi (2024-2026).

• Objectifs et résultats attendus :

Le pôle de pleine nature Vallée du Célé a pour priorité de renforcer ses objectifs initiaux tout en ayant le souci de porter à maturité le territoire et d'assurer une animation pérenne du pôle. Son action s'inscrit en réponse à plusieurs enjeux :

- élargissement de l'accès à la pratique des APN ;
- décloisonnement des pratiques de pleine nature afin d'en faire un vecteur de découverte du patrimoine ;
- renforcement des connexions aux grandes itinérances ;
- développement raisonné des APN et du territoire ; ;
- mise en tourisme des offres ;
- anticipation et adaptation des activités et de la saisonnalité aux aléas climatiques ;
- évaluation et observation, des outils de pilotage ;

La stratégie du pôle de pleine nature est déclinée en 4 axes :

- 1) Proposer une offre d'activité diversifiée et à haut niveau de services
- 2) Assurer la transmission et le partage des pratiques
- 3) Planifier une communication et une promotion responsables
- 4) Animer et pérenniser le Pôle de pleine nature

• Public cible

Professionnels

Touristes

Habitants

• Contenu de l'action :

Animation du PPN :

- Mise en oeuvre des actions
- Accompagnement du réseau de partenaires
- Développement de l'inclusivité et de l'accessibilité
- Développement d'offres de découverte ludiques et familiales
- Développer l'attractivité de la vallée du Célé, valoriser la diversité des offres APN et la richesse patrimoniale associée
- Développer des séjours et mettre en marché des offres
- Animation des dynamiques collectives afin de développer des pratiques touristiques vertueuses sur le territoire

Localisation de l'action

Tout le territoire

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Département du Lot, Grand Cahors, Grand Figeac, CC Causse de Labastide-Murat

Livrables

1 COPIL annuel
Groupes techniques réguliers
Eductour PPN
Outils de communication

Calendrier prévisionnel

Date de début

Date de fin

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Animation PPN	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			48500
Total dépenses				48 500 €

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		5 000 €
Région Occitanie - Autre			
Départements			5 000 €
Europe (hors LEADER)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			20 370 €
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			8 430 €
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement			9 700 €
Total recettes			48 500 €

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel